



VILLE DE
SAINT-ARMEL
ILLE-ET-VILAINE

L'Écho de Saint-Armel

Bulletin d'informations municipales - N°102 - Septembre 2020



**RENTRÉE 2020,
C'EST PARTI !**

Mairie de Saint-Armel
14 rue de la Mairie
35230 SAINT-ARMEL
Tél. : 02 99 62 71 58
Fax : 02 99 62 89 71
accueil.mairie@saint-armel-35.fr



Horaires d'ouverture de la Mairie :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h,
le mardi et vendredi de 14h à 17h30
et le samedi de 9h à 12h

SOMMAIRE

- P. 4 Vie associative
- P. 9 Vie municipale
- P. 14 Enfance-Jeunesse
- P. 19 Cadre de vie
- P. 20 Urbanisme et travaux
- P. 21 Environnement
- P. 22 En bref

Prochain numéro :

Octobre 2020

Date limite du dépôt des articles :

5 septembre 2020



Pratique

Santé

Médecin : Dr Le Nabasque - 02 99 62 15 60

Infirmiers : 06 07 97 17 37

Kiné-Ostéopathe : Alan Saldana - 02 99 04 43 63

Kiné : Romain Aujeac - 02 99 04 43 63

Cabinet paramédical : 11 place de l'Eglise

Erwann Révolt (psychopraticien et hypnothérapeute)
06.78.66.03.22

Meriadeg Le Bouffant (psychologue) 07.68.63.75.58

Morgane Le Gall (coach professionnelle) 06.45.87.79.91

Emmanuel Crocq (hypnothérapeute : addiction tabac,
alcool, drogue) - 07.55.61.19.78

Nadine Hallégouet (sophrologue) - 06.75.44.61.36

Ostéopathe : William Besnard - 07 89 22 64 88

Scolarité / Enfance / Culture

Ecole des Boschoux : 02 99 62 77 60

Restaurant municipal : 02 99 62 93 86

Garderie municipale : lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 7h20 à 8h30 et de 16h15 à 19h - 02 99 62 93 87

Bibliothèque municipale : mercredi 15h30 à 17h et
samedi 10h30 à 12h - 02 99 62 93 88

Espace jeunes : Période scolaire : mercredi de 14h à
18h30, vendredi 17h à 20h et samedi 14h à 18h

Vacances : du lundi au vendredi de 14h à 18h -
02 99 62 93 84

Centre de loisirs : Mercredi et vacances ouverture
7h30. Accueil des enfants de 3 à 9 ans jusqu'à 9h et
fermeture à 18h30 - 02 99 62 81 45 / 06 76 54 32 71

Déchets

Déchetterie : Du lundi au samedi de 9h à 12h et de
14h à 18h. Fermée le jeudi après-midi.

Service déchet de Rennes Métropole : 0 800 01 14 31

Urgences

Pompiers : 18 et 112 à partir d'un portable

Police : 17 **Samu :** 15

Hôpital Pontchaillou 02.99.28.43.21 ou 02 99 28 43 44
ou 02 99 28 43 45 ou le 15

Centre anti-poisons : 02 99 59 22 22 ou 02 99 28 42 22

S.O.S. médecins : 02 99 53 06 06

Maison médicale de garde Janzé : 02 99 43 44 45

Assistante sociale : 02 99 02 20 20

Clic All'âges : 02 99 77 35 13

S.O.S. amitié : 02 99 59 71 71

S.O.S. Femmes battues : 3919

Victimes d'agressions sexuelles : 02 99 28 43 21

S.O.S. victimes : 02 99 35 06 07

Enfance en danger : 0 800 58 57 79 ou 119

Sida info service : 0 800 84 08 00

CIDFF 35 (Centre d'Information sur les Droits des
Femmes et des Familles : 02 99 30 80 89

Info sociale en ligne : 0810 20 35 35

Divers

E.D.F. : 0 810 333 035

G.D.F. : 0 810 433 035

SPL (Eau du Bassin Rennais) 02 23 22 00 00



MORGANE MADIOT
MAIRE DE SAINT-ARMEL

Pourquoi un Écho de Saint-Armel en plein été ?

Afin de vous fournir toutes les informations pour bien préparer votre rentrée ! La parole est donnée aux associations pour vous présenter leur organisation de la rentrée à venir.

Notez bien la date du **Forum des Associations et des Initiatives qui se tiendra samedi 5 septembre à l'Arzhel**, avec plusieurs nouveautés au rendez-vous : rencontre avec l'ensemble des élus pour échanger avec vous sur les projets communaux ou sur vos attentes, venue d'un comédien de la compagnie Orange Givrée et présence de Trésor Commun (p. 9) pour animer ce rendez-vous. Pour clore ce temps partagé, vous êtes invités à apporter votre pique-nique.

Côté rentrée scolaire, vous trouverez dans cet écho, les modalités d'accueil à l'école, à la garderie et à l'ALSH, établies selon les protocoles en vigueur.

Les tarifs de cantine et de garderie sont modifiés. Notez également la création d'un forfait dépassement pour les retardataires afin de les inciter à respecter les horaires et surtout les agents qui ont également des contraintes familiales.

Nous avons fait en sorte de vous transmettre toutes les informations dont nous disposons au moment de l'écriture de cet écho afin de vous organiser au mieux en cette période d'incertitudes. Nous vous tiendrons informés de toute modification.

Belle rentrée à toutes et à tous !

MOBILISONS-NOUS CONTRE LES INCIVILITÉS
Marche citoyenne et visite des lieux dégradés

Samedi 5 septembre 2020 à 14h - Départ de l'espace Arzhel

STOP AUX INCIVILITÉS ET AUX DÉGRADATIONS !

Depuis quelques années, Saint-Armel voit le nombre des incivilités et des dégradations sans cesse évoluer.

Rien que pour 2020, le constat est le suivant :

- 11 février, tentative d'effraction de l'école
- 24 mars, tentative d'effraction de l'école et effraction de la bibliothèque et du local jeunes
- 8 mai, effraction salle Arzhel
- 12 juin, incendie salle Arzhel
- 23 juillet, effraction salle Arzhel avec 3 accès endommagés
- incivilités régulières sur l'aire de jeux pour les plus petits (mégots, bris de verre, clôture dégradée, portillon arraché ...) ainsi que des propos agressifs envers les assistantes maternelles en journée
- des nuisances sonores, notamment autour

de la gare. Jets de pierres du ballast de la voie ferrée dans la rue et sur des véhicules mardi 21 juillet au soir.

Les conséquences pour la commune : nombre d'heures élevé pour le service technique qui doit réparer les dommages en urgence et sécuriser l'accès aux bâtiments (et ne peut se consacrer à ses tâches premières d'entretien), les heures passées à contacter et à recevoir les entreprises pour les devis, le lien avec la gendarmerie et les experts des assurances, le coût financier des petites dégradations non prises en charge par les assurances et de nombreux dommages pour les associations.

Dans l'immédiat, la Mairie de Saint-Armel a renouvelé sa demande de rattachement à la brigade de Vern-sur-Seiche au lieu de

celle de Châteaugiron/Châteaubourg afin d'assurer une présence plus fréquente et plus rapide de la gendarmerie sur notre territoire, et a sollicité une demande d'expertise pour l'installation d'alarmes.

Le bien vivre ensemble, la citoyenneté et notre sécurité sont des biens à reconstruire en commun.

Nous vous invitons à participer :

- à une marche citoyenne le 5 septembre à 14h, avec un départ à l'Arzhel pour dénoncer toutes les incivilités ;
- à participer à un groupe de travail composé d'élus et de citoyens volontaires afin d'échanger sur le sujet. Les personnes intéressées sont invitées à contacter la Mairie.



Détapissage à l'étage de la Mairie par les élu(e)s

Sujets en cours

- Point sur la téléphonie à la Mairie : Depuis plusieurs semaines, la mairie subit une succession de problèmes téléphoniques qui ont pu parfois nous rendre injoignables. Une étude est en cours pour revoir les contrats répartis entre plusieurs prestataires et retrouver un fonctionnement normal et stable.
- Travaux Mairie : face aux tapisseries des années 60 qui sévissent encore à l'étage de la Mairie, les élus souhaitent organiser une journée citoyenne de travaux pour donner un coup de neuf et de propre au bâtiment. La distanciation sociale étant toujours d'actualité, une journée citoyenne semblait compliquée à mettre en place. Les élus ont donc commencé ces travaux en petit comité. Quelques tours à la déchetterie ont également permis de libérer de la place. Enfin, de vieux meubles de bureau de la Mairie seront donnés gracieusement via l'application mobile GEEV pour ceux que cela intéresse. Nous remercions chaleureusement Mickaël Briand, artisan peintre armélien pour son prêt de matériel et sa participation gracieuse à la réfection de l'enduit du couloir.
- Impact crise sanitaire sur le budget et le fonctionnement de la Mairie : la crise sanitaire n'est pas encore derrière nous, mais déjà quelques chiffres sur l'impact économique pour Saint-Armel: près de 9 000 € dépensés pour les masques et produits d'entretien, en mai 3,5 Équivalents Temps Pleins (ETP) réaffectés entièrement à la coordination, gestion, désinfection dont 1,5 ETP pour les services techniques.
- L'audience concernant le recours de M. Houssel pour annuler le scrutin électoral des élections municipales est fixée au 17 septembre à 16h au Tribunal Administratif.

Saint-Armel dans le groupe des Élu(e)s écologistes et citoyen(ne)s à Rennes Métropole

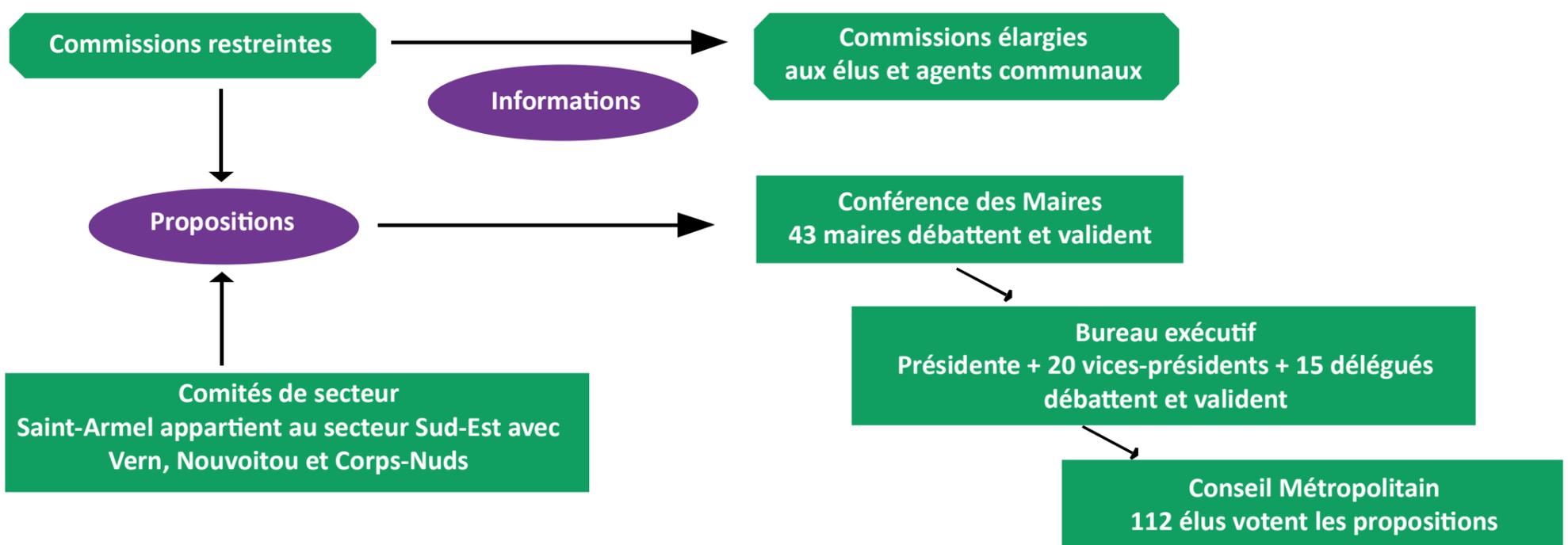
Morgane Madiot a rejoint ce groupe au sein du conseil de Rennes Métropole. Il est composé de 23 élu(e)s dont 18 Rennais, 2 Bruzois (dont Monsieur Philippe Salmon, Maire de Bruz), 1 Bettonais et 1 Cantépien. Ce groupe dispose de 5 délégations qui représentent plus de 50 % du budget métropolitain :

- M. Matthieu Theurier, 3^{ème} vice-président en charge des mobilités et des transports: 413 millions d'euros de budget en 2020
- Mme Priscilla Zamord, 11^{ème} vice-présidente en charge des solidarités, de l'égalité et de la politique de la ville : 5,84 millions d'euros de budget en 2020
- M. Laurent Hamon, 12^{ème} vice-président en charge des déchets et de l'économie circulaire : 57 millions de budget
- M. Philippe Salmon, 15^{ème} vice-président en charge de l'insertion par l'activité économique : 3,8 millions d'euros de budget en 2020
- M. Jean-Marie Goater, conseiller délégué à la démocratie locale

La participation à ce groupe permet d'échanger sur les propositions tout au long du processus décisionnel et surtout avant présentation au vote en conseil métropolitain (le conseil n'étant pas un lieu de débat). Un des objectifs du groupe est également de repenser le processus décisionnel qui intègre peu les conseillers métropolitains (hors Vices-Présidents, délégués et Maires) et les acteurs économiques, associatifs et sociaux.



Processus de décision à Rennes Métropole



SPÉCIAL ASSOCIATIONS

BONNE RENTRÉE ASSOCIATIVE

Rendez-vous au Forum le 5 septembre 2020

PLACE A LA CONVIVIALITÉ POUR LE
FORUM DES ASSOCIATIONS ET DES INITIATIVES

Samedi 5 septembre

De 9h à 13h - Forum des Associations

De 13h à 14h - Pique-nique



En plus des associations de la commune, le Forum ouvrira ses portes également à de nouveaux stands : un stand jeunesse et un stand de présentation de la carte Sortir !

De plus, les nouveaux élus de Saint-Armel vous accueilleront dès 9h au club house pour partager ensemble un moment de convivialité autour d'un thé ou d'un café.

Au cours de la matinée, le comédien Anthony Serrazin de la compagnie "Orange Givrée" aura le plaisir d'animer le Forum pour y ajouter une touche artistique et théâtrale.

Pensez à amener votre pique-nique pour clôturer le Forum et prolonger ce moment d'échange. Une buvette sera tenue par l'association USSA Foot. Une vente de spécialités salées indiennes au profit d'une école, l'association "Vellai Thamarai" en Inde (www.vellai-thamarai.com) sera faite par l'Association de yoga AYCI. Nous comptons fortement sur votre participation pour que ce moment de partage soit à la fois un moment festif et convivial pour notre commune.

CARTE SORTIR !

Une multitude d'activités à petit prix !



Comme annoncé lors de la campagne électorale, la nouvelle municipalité a voté l'adhésion de la commune au dispositif Sortir !

Ce dispositif est accessible à toutes les tranches d'âges en fonction des revenus et remplace le coupon sport réservé aux jeunes.

En partenariat avec les associations volontaires de Saint-Armel et l'APRAS, association qui gère le dispositif pour Rennes Métropole, la carte Sortir ! va être mise en place dès la rentrée.

Un stand de présentation sera tenu par l'APRAS au Forum des Associations et des Initiatives le samedi 5 Septembre.

Né avec l'envie de permettre à chacun d'accéder à de la vie culturelle, sportive et au loisir, SORTIR ! est le pass qui donne accès à une multitude d'activités proposées par un réseau d'associations et de partenaires : cinéma, musées, spectacles mais aussi inscriptions à des activités sportives et culturelles.

En fonction du quotient familial, le dispositif SORTIR ! prend en charge 50 %, 60 % ou 70 % du coût des activités pratiquées pendant l'année.

Selon le taux de prise en charge, cette aide ne peut respectivement excéder 75 €, 90 € ou 105 € par an et par personne. Toutes les informations sont disponibles sur le site : <http://www.sortir-rennesmetropole.fr>

TENNIS CLUB

Le club de tennis de Saint-Armel redémarre sa saison en septembre. Nous serons présents au Forum des Associations le 5 septembre. Cette année une nouvelle enseignante rejoindra le club avec plein de projets éducatifs et pédagogiques dans un esprit convivial et ludique ! Venez la rencontrer au Forum !

Les cours devraient débuter la semaine du 21 septembre (le lundi & le vendredi comme cette année). Vous aurez la possibilité de faire une séance d'essai pour ceux ou celles qui souhaiteraient découvrir le tennis.

Comme les années précédentes, nous engageons 2 équipes pour le championnat par équipe en entente avec le club de Nouvoitou. Si vous êtes compétiteurs, venez défendre les couleurs de Saint-Armel et avec vous, faisons progresser l'esprit associatif qui caractérise notre commune !

CONTACT

Bertrand Maudet, président au 06 08 32 06 55
bertrandmaudet@orange.fr

Secrétariat du tennis club :
tennisdestarmel@gmail.com

■ Vie associative

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



Saison 2020-2021

Votre club de gym volontaire propose pour tous : hommes, femmes à partir de 16 ans les disciplines suivantes, encadrées par des animateurs professionnels diplômés :

Cross training sport santé : préparation physique générale combinant des exercices de force et de cardio (utilisation de matériels spécifiques et justesse posturale du mouvement). Travail en Hiit et Tabata (fractionné).

Gym tonique : tendance dance, Energy et Zen, cardio, renforcement musculaire et étirements.

Gym d'entretien : technique douce pour entretenir l'équilibre et la souplesse (stretching).

	Lundi	Mercredi	Vendredi	Tarifs
Gym entretien			9h15-10h15	90 €
Gym tonique	19h45-20h45	20h30-21h30		
Cross training sport santé	20h45-21h45			112 €

Adhésion annuelle pour l'ensemble des activités : 176 €

Inscription lors du Forum du 5 septembre 2020 ou sur place au début des cours de septembre, salle parquet de l'espace Arzhel à Saint-Armel.

CONTACT

gymvolontairestarmel@laposte.net

Suivez-nous aussi sur facebook : club de gym Saint Armel

TENNIS DE TABLE ARMÉLIEN



Créé en 1986, après 25 années de compétition, le tennis de table évolue maintenant en loisirs avec une vingtaine d'adhérents, ambiance conviviale et tarif d'adhésion modéré : 30 €.

Tous les mardis à partir de 19h45 à la salle multiculturelle Arzhel.

Nous serons présents au Forum le 5 septembre.

CONTACT

Paul au 06 98 87 67 45 - paullyvette35@gmail.com

Emile au 07 88 38 41 46 - mimile.leray@orange.fr

LES CRAMPONS DE SAINT-ARMEL

DES CRAMPONS 100 % VTT



Vous pratiquez déjà le VTT et avec les récents événements vous aimeriez accentuer vos connaissances de ce sport de pleine nature. Venez découvrir de nouveaux sentiers techniques, des pentes difficiles, des descentes inquiétantes et au bout de l'effort respirer à plein poumon devant la vue.

Ne comptez pas sur nous pour vous proposer du bitume ou de longues promenades sur le halage, nous cherchons les sensations, les montées d'adrénaline qui font de ce sport un défouloir incomparable.

Rassurez-vous nous ne sommes pas toujours «la tête dans le guidon», il y a aussi de bons moments entre potes : anecdotes, plaisanteries, taquineries. Barbecues et petits apéros.

Convaincu ? N'hésitez plus ! Le club VTT «Les Crampons de St Armel» est fait pour vous.

Notre terrain de jeux : nous posons nos crampons un peu partout dans la région, au départ de Saint-Armel nous avons de nombreuses possibilités : Le Boël, Bourg des comptes, le Petit Fougeray, mais nous apprécions également la découverte de nouveaux sites (Cancale, Redon, Messac, Iffendic, etc.).

Nous aimons également les challenges, randonnées extérieures techniques, épreuves d'endurance ou longues virées.

Pour conclure la saison et se donner un objectif ambitieux nous favorisons la participation à un long Raid : Roch des Monts d'Arrée, XTrem Normandie, Transvolcanique, et bientôt...

Vous êtes tentés mais hésitez encore ? Venez nous rencontrer lors du Forum des Associations qui aura lieu le samedi 5 septembre 2020.

Envie de tester ? Nous vous accueillerons pour des sorties gratuites d'essais quand vous le souhaitez lors de nos sorties de rentrée à partir de la mi-septembre.

Modalités :

Sorties : Tous les dimanches matins, départ l'été à 8h30, l'hiver départ à 9h. Infrastructures : Local technique au complexe sportif, remorque 16 vélos, outillage, GPS,...

CONTACT

lescrampons.starmel@gmail.com – Tel : 06 12 75 51 88

Site web: <http://www.les-crampons-st-armel.com>

Facebook : <https://www.facebook.com/crampons.desaintarmel>

ROLLER HOCKEY

LE CLUB DE ROLLER HOCKEY PRÉPARE LA NOUVELLE SAISON



Après avoir terminé la saison avec quelques entraînements afin de permettre à chacun de rechausser ses patins, le club de roller hockey prépare la nouvelle saison.

Comme les années précédentes, le club propose une école de patinage pour les plus jeunes avant de se lancer dans une discipline de roller (le mercredi de 17h15 à 18h15).

La discipline phare du club : le Roller Hockey, reprendra avec des groupes jeunesse U11 à U20 et un groupe senior. Grâce à une entente avec les clubs de Laillé et de Rennes (REC Roller), toutes les catégories pourront être engagées en compétition.

Cette année nous offrons la possibilité de découvrir une nouvelle discipline : le Roller Freestyle (le samedi de 10h à 11h).

Venez nous rencontrer lors du Forum des Associations.

Nos tarifs 2020-2021 :

Roller hockey jeunesse : 110 €

Roller hockey senior : 150 €

Ecole de patinage : 120 €

Roller freestyle jeunesse : 160 €

* Tarifs famille : réduction de 10 € pour le 2^{ème} inscrit et 15 € pour le 3^{ème}

** Réduction en cas de réinscription : en raison d'une saison 2019/2020 prématurément arrêtée, une réduction sera appliquée à tout licencié déjà licencié du club de Saint-Armel en 2019/2020 (la réduction pour réinscription s'applique également lors d'un changement de discipline).



CONTACT

dragons.rsa@gmail.com

Page facebook : Roller-Hockey-Les-Dragons-de-Saint-Armel

BIEN ÊTRE PAR LE SAMADEVA



Yoga de Samara et Lahore Nadi Yoga : reprise des cours lundi 21 et jeudi 24 septembre 2020 et stage découverte

Vous voulez vous libérer des effets du stress tels que la nervosité, l'anxiété ou l'insomnie et retrouver santé, détente, équilibre et sérénité ? Venez découvrir le Yoga de Samara et le Lahore Nadi Yoga (1h15). Un stage découverte aura lieu le dimanche 20 septembre de 10h à 12h30 (salle à confirmer). Participation : 10 € (inscription avant le 15 septembre).

Le Yoga de Samara est une méditation en mouvements qui s'apparente au Tai chi chuan, au Qi Qong, au yoga, au stretching, à la relaxation, à partir de musiques spécialement conçues à cet effet.

Le Lahore Nadi Yoga est le Yoga de la douceur et de l'énergie. Les différents exercices permettent de réduire les douleurs et procurent une profonde détente.

Lieu et Horaires (des cours)

Salle du Clos Muret :

- Lundi 19h (Yoga de Samara)

- Jeudi 19h (Lahore Nadi Yoga)

Je serai présente au Forum des Associations du 5 septembre.

CONTACT

Inscriptions au 06 30 90 22 92

Association bien-être par le Samadeva

<http://bien-etreparlesamadeva.fr>

USSA FOOT

Un peu d'histoire :

25 août 1943 : naissance de l'Union Sportive de Saint-Armel (USSA)

1959 : M. Henry Alexandre en devient le Président

1970 : Il y avait 2 équipes seniors. Les équipes jeunes (cadets et minimes) apparaissent en 1972.

Le 1er écusson du club est créé par M. Jean Cochery en 1973 et modifié en 2007 avec la Tour de Chambière, le dragon de la Seiche et les hermines de Bretagne plus MD (Mickaël Da Rocha, dirigeant et entraîneur, suite à sa disparition).

24 septembre 1983 : inauguration des terrains de foot (en herbe et stabilisé) ainsi que des vestiaires.

2013 : M. Michel Launay, après 38 ans de présidence confirme qu'il ne se représente pas. M. Guy Noblet accepte la présidence du club.

Nous sommes un club dynamique, convivial avec des ambitions. Pour cette année et les années à venir, nous recherchons des bénévoles, des dirigeants afin d'encadrer les équipes seniors (3 équipes), les jeunes de U6 à U9 voire plus.

Rendez-vous au Forum le 5 septembre 2020.

Le Président, Guy Noblet

■ Vie associative

ASSOCIATION DE YOGA ET DE CULTURE INDIENNE



Nouvelle année de yoga 2020-2021

Les inscriptions au cours de Yoga et autres activités de l'association sont ouvertes. Notre association est implantée à Saint-Armel depuis maintenant 7 ans, et nous continuons chaque année à vous proposer diverses activités pour le bien-être de toute la famille, le yoga pour tous.

Liste des cours de yoga pour enfants à Saint-Armel :

- Mardi et vendredi de 16h15 à 17h50, salle du conseil (à côté salon de coiffure). Les enfants sont pris en charge par notre animatrice Cala Codandam directement à la sortie de l'école (signer une décharge). Les parents récupéreront les enfants après le cours à 17h50.
- Autres cours disponibles à Saint-Armel (petite salle des sports Arzhel) :
- Mercredi de 18h30 à 20h, yoga Intergénérationnel (ados 11 ans et +, adultes et seniors).
- Jeudi de 9h à 10h30, yoga seniors (selon le nombre d'inscrits).

Tarifs :

- Adhésion annuelle obligatoire (toutes activités) : 10 €
- Une séance ponctuelle : 15 €
- Carte 10 séances (validité 6 mois à partir de la date d'achat) : 135 €
- Carte cours illimités (validité de septembre 2020 à juin 2021) : 320 €
- Adultes forfait annuel : 253 €
- Enfants (-12 ans), seniors forfait annuel : 203 €
- Cours individuels, femmes enceintes, etc. : 70 €/heure

Adhésion à la carte SORTIR ! puis 2011.

En complément des cours de yoga, nous organisons tous les 1^{ers} dimanches du mois une matinée de méditation suivi d'une séance de yoga des yeux et un lundi soir par mois de janvier à juin, le YOG'ART, "une séance de méditation face à une œuvre" une innovation de notre professeure au musée des Beaux-Arts de Rennes (voir information et tarif sur notre site internet www.ayci.fr).

Des ateliers saveurs cuisine ayurvédique, sur demande, 4 à 8 personnes selon les recettes. Ainsi que le massage Ayurvédique.

Autres cours disponibles à Rennes (voir www.ayci.fr).

Reprise des cours mardi 15 septembre 2020 pour les enfants, et lundi 21 septembre 2020 pour les autres cours.

Possibilité de venir faire une séance de découverte en septembre, le premier cours est à 3€ la séance (reversé à une association caritative). Prenez soin de vous et des autres en alliant la nature. Nous poursuivons notre vigilance en respectant les règles sanitaires liées au covid-19.

CONTACT

Professeure de yoga et animatrice culturelle Cala Codandam
Co-présidentes : Sylvie Lucas, Gaëlle Delaunay
06 60 95 17 36 - courriel : ayci@live.fr - Site : www.ayci.fr

MOVE HIIT 35



Move Hiit 35 vous propose des cours de zumba adultes et enfants ainsi que du Strong adultes (renforcement musculaire) pour hommes et femmes. Les cours sont dispensés par Maëva qui nous assure toujours une bonne humeur et un dynamisme à toute épreuve !

- Zumba adultes : lundi de 18h30 à 19h30
- zumba kids : mercredi de 10h à 10h45 (4-6 ans) et de 11h à 11h45 (7-11 ans)
- Strong adultes : jeudi de 18h30 à 19h30

Tarif adulte : 130 € pour 1 cours / 210 € pour les 2 cours

Tarif kids : 110 €

A partir de cette année, nous acceptons la carte SORTIR ! qui vous donne droit à une prise en charge partielle de votre cotisation par votre commune. Renseignez-vous !

Alors si vous voulez tenter l'expérience avec nous, n'hésitez pas à nous rejoindre! Plus on est de fous, plus on rit !

Nous serons également présentes lors du Forum le 5 septembre !



CONTACT

move.hiit35@gmail.com
Facebook : Move hiit 35

ARMELIVE



L'association ArmeLive œuvre depuis 2014 sur Saint-Armel pour organiser des événements musicaux : Festivals, concerts, tremplins, fête de la musique, apéro-musicaux,... Fort de son expérience et de son expertise, des partenariats ont pu être créés comme avec l'Antipode de Rennes. Le but de l'association est de développer du "vivre ensemble", c'est pourquoi nous essayons de travailler en synergie avec les autres associations de la commune et les services pour créer des événements et permettre des rencontres conviviales autour de la musique !

Retrouvez la liste de toutes les associations arméliennes avec les coordonnées de chaque président(e) sur le site internet de la commune : www.saint-armel-35.fr



DU HANDBALL À CÔTÉ DE CHEZ VOUS !

C'est l'heure de la reprise ! Après cette fin de saison perturbée, le temps est venu de préparer la nouvelle. Le COBSE Handball prépare donc sa rentrée et sera présent au forum des associations des communes d'Orgères, de Bourgbarré et de Saint-Erblon. Pour ceux qui ne peuvent pas s'y rendre, le club donne rendez-vous pour des essais sur les créneaux d'entraînement des différentes catégories, à partir du lundi 7 septembre. Voici les horaires et les lieux d'entraînement (sous réserve d'effectifs suffisants) :

- Baby Hand (2014-2015-2016, mixte) Samedi 10h-11h - Salle Du Guesclin, Saint-Erblon
- École de Hand (2012-2013-2014, mixte) Mercredi 15h15 - 16h30 - Halle des Sports, Orgères
- 11 ans (2010-2011-2012, mixte) Lundi 18h00-19h30 - Halle des Sports, Orgères
- 13 ans garçons (2008-2009-2010) Mardi 18h00-19h30 - Salle Du Guesclin, Saint-Erblon
- 15 ans garçons (2006-2007-2008) Mercredi 17h30 - 19h00 - Salle Du Guesclin, Saint-Erblon
- 18 ans garçons (2004-2005-2006) Mercredi 20h30 - 22h30 - Salle Du Guesclin, Saint-Erblon
- Seniors garçons (2003 et avant) Mercredi 20h30 - 22h30 - Salle Du Guesclin, Saint-Erblon
- Loisirs (2003 et avant, mixte) Vendredi 20h30 - 22h30 - Salle de sport, Bourgbarré

Les dossiers d'inscription sont disponibles sur notre site <https://cobsehb.clubeo.com> ou via un lien sur notre page Facebook <https://www.facebook.com/cobsehb>.

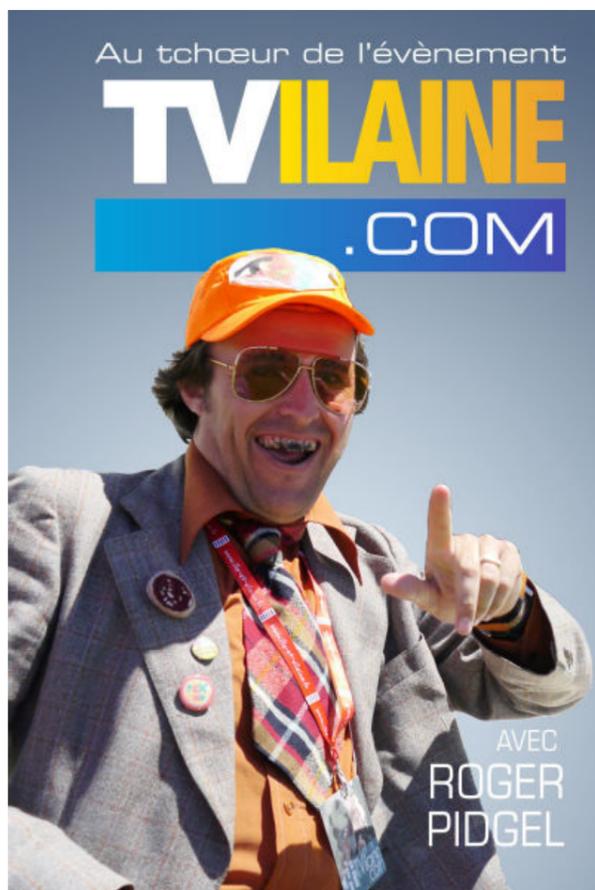
Vous pouvez également nous contacter par mail : cobse.handball@gmail.com

ORANGE GIVRÉE : LE PLEIN DE VITAMINES !

Le 5 septembre, la compagnie "Orange Givrée" animera le Forum et vous y accompagnera toute la matinée.

Lequel de Roger PIDGEL, de Tvilaine.com ou Patrice PIGUEL, de la holding P P P P P, ou un autre personnage impertinent sera présent ? Ouvrez les bacs et les tiroirs et découvrez ce qui se cache derrière Orange givrée !

La devise de la compagnie est : « décaler pour viser juste ».



"TRÉSOR COMMUN" AU FORUM LE 5 SEPTEMBRE

Devant l'enjeu climatique qui s'impose et l'évidence du changement de société qui en découle, deux femmes artistes souhaitent mettre en lumière de nouveaux types de modes de vie et de pensées pour demain en région Bretagne.

Pour affronter la crise climatique, il faut trouver de nouvelles pistes, trouver de nouvelles idées.

Portées par le constat des actions à mener, Corinne Mazet, plasticienne et Catherine Macé, auteure, partent à la rencontre de citoyennes et de citoyens, œuvrant dans l'ombre ou la lumière.

A l'origine du projet, il y a un constat d'un drame annoncé et d'un changement de notre mode de vie inéluctable pour la survie des générations futures. Parcourant à pied, à vélo, en TER les quatre départements de la Bretagne, elles rencontreront, au moins, une soixantaine de femmes, enfants, hommes, de tous âges et professions, porteurs(es) de projets ou d'initiatives.

De ces rencontres naîtront un livre illustré, une exposition sonore et des rencontres citoyennes.

Cette ambition de partager des initiatives pour dépasser le simple constat rencontre la volonté de la commune. Pour cette raison, un travail au long cours est envisagé avec les deux artistes durant l'année scolaire 2020-2021.

Nous sommes à la recherche d'Arméliennes et d'Arméliens souhaitant partager leurs initiatives avec les deux artistes et les habitants de la commune. Vous pouvez les contacter par mail : tresorcommun@protonmail.com ou les rencontrer au Forum des associations et des initiatives le 5 septembre 2020, où vous pourrez échanger autour de leur projet : Trésor Commun.

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Séance du 25 juin 2020

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité affecte le résultat de fonctionnement 2019 d'un montant de

532 332,50 € comme suit :

- 332 332,50 € à l'article R 002 « excédent de fonctionnement reporté » (section de fonctionnement) ;

- 200 000,00 € à l'article R 1068 « réserves » (section d'investissement)

Et autorise Mme la Maire à émettre un titre de recettes de

200 000,00 € à l'article R 1068.

CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2020 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité maintient les taux des contributions directes locales, au titre de l'année 2020, comme suit :

- T.H. : 18,18 %

- T.F.P.B. : 23,04 %

- T.F.P.N.B. : 48,03 %

SUBVENTIONS 2020 – APPROBATION

USSA.....	700,00 €
ACPG-AFN.....	200,00 €
Club de l'Amitié et des Loisirs.....	200,00 €
Les Petits Lutins.....	489,60 €
Gymnastique Volontaire.....	500,00 €
Les Crampons de Saint Armel.....	400,00 €
Hockey Roller Les Dragons.....	800,00 €
Tennis club de Saint-Armel.....	500,00 €
Saint-Armel Pétanque Loisirs.....	175,00 €
Armel rando.....	150,00 €
ArmeLive.....	132,30 €
Coopérative scolaire.....	705,00 €
MFR Saint-Grégoire.....	50,00 €
Chambre des Métiers 22.....	50,00 €
GK Entertainment.....	200,00 €
Bâtiment CFA Morbihan.....	50,00 €

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – RENOUVELLEMENT DES MEMBRES

La commission communale des impôts directs (CCID) est chargée de classer toutes les nouvelles constructions, soumises à permis de construire ou à déclaration préalable, dans des catégories, définies par les services des impôts, afin de leur permettre de fixer les contributions directes qui leur sont applicables.

Aux termes de l'article 1650 du Code Général des Impôts, la durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Suite à l'installation d'un nouveau conseil municipal, le 25 mai dernier, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission.

Cette commission, outre la Maire ou son représentant qui en assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants et est établie par le Directeur des Services Fiscaux sur proposition du conseil municipal parmi une liste de contribuables en nombre double.

La commission devra être composée de cinq arméliens et d'un commissaire domicilié en dehors de la commune.

Les listes proposées sont les suivantes :

Commissaires titulaires

SIMON Gilles

MAIGRET Elisabeth

LOUISET Claire

DELALANDE Catherine

JOUANOLLE Joseph

KIRION Isabelle

CHABROLLE Christophe

BRULE Franck

Commissaires suppléants

LE QUERE Clémence

BRAND'HONNEUR Yves

PELTIER Jennifer

CAMPANA Anaïck

STEPHANT Hélène

AQUILINA Sébastien

SERRAND Yvette

BESNARD Maxime

Hors commune

FRANGEUL Marie-Jeanne

CLABE Aude

BIZON Jean-Marie

PELATRE Emmanuel

FÉDÉRATION DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES D'ILLE ET VILAINE (FGDON 35) – ADHÉSION A LA CONVENTION MULTISERVICES – ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL ET DÉLÉGATION À LA MAIRE

Le FGDON35 est une organisation professionnelle reconnue par le conseil d'état comme un organisme de droit privé chargé de l'exécution d'un service public.

Son statut est celui d'une FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles), régie par le code du travail et le code rural, et cette structure répond aux demandes tant dans exploitants agricoles et des entreprises qu'à celles des collectivités et des particuliers.

Cette fédération est, depuis 1985, spécialisée dans la lutte contre les organismes nuisibles, et à ce titre, met en place des actions durables de lutte contre diverses espèces animales ou végétales envahissantes. Le recours à cet organisme passe par la conclusion d'une convention « multi-services », aux termes de laquelle la commune pourrait, notamment, avoir accès :

- au programme départemental de lutte et de surveillance contre le frelon asiatique

- au programme de lutte collective contre les ragondins et les rats musqués

- au programme de lutte collective contre les chenilles processionnaires

- à du prêt de matériel de piégeage

- à des sessions de formations thématiques pour élus et agents

Le coût de cette adhésion s'élève à 150 € de participation annuelle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la conclusion une convention « multi-services » avec le FGDON 35.

ADHÉSION AU DISPOSITIF « SORTIR ! » – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ACTION ET L'ANIMATION SOCIALE (APRAS) ET RENNES MÉTROPOLE – ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL ET DÉLÉGATION À LA MAIRE

Le dispositif « SORTIR ! », qui est proposé par 31 communes de Rennes Métropole, est issu de l'expérimentation d'un passeport « Loisirs et Culture », créé en 2004, par la ville de Rennes, dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale.

Ce dispositif est orienté vers les personnes et familles à revenus modestes et a, notamment, pour objectifs :

- d'inciter à l'autonomie pour l'accès aux loisirs et à la culture,

- de stimuler la connaissance culturelle, l'évasion, l'émotion et le bien-être,
- de créer du lien social et rompre l'isolement,
- de favoriser l'intégration et la cohésion sociale, susciter un sentiment d'appartenance au quartier, à la commune, à la société, ...
- de développer la connaissance et l'estime de soi, source de construction identitaire.

Pour y parvenir, le dispositif s'appuie sur 3 axes indissociables :

- l'accompagnement global de la personne par le service social,
- la médiation culturelle et sportive : présenter, expliquer, rassurer pour donner l'envie de participer, de s'engager dans une activité sportive,
- l'aide financière pour diminuer le coût à la charge de la personne ou de la famille.

Le dispositif « SORTIR ! » est co-financé par les communes adhérentes (à 80%) et par Rennes Métropole (à 20%). Rennes Métropole en a confié la coordination et l'animation à l'APRAS (Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale).

Le bénéficiaire du dispositif obtient une carte nominative annuelle qui lui permet d'obtenir :

- une réduction de 50 % ou de 70 % sur un abonnement à une activité régulière (sport, culture, loisir...)
- un tarif réduit sur les activités ponctuelles proposées sur l'ensemble du territoire de Rennes Métropole (spectacles, festivals, piscines, cinémas...)
- une aide financière de 50 % pour une sortie en groupe organisée par la commune et une structure partenaire.

Après avoir rencontré l'APRAS, pour une présentation du dispositif, une réunion d'information, à destination des associations, est désormais programmée le 7 juillet prochain.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adhère au dispositif « SORTIR ! » à compter du 1er septembre 2020.

Séance du 29 juillet 2020

ZAC DES BOSCHAUX – COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ LOCALE (CRACL) 2019 – APPROBATION

La société VIABILIS AMÉNAGEMENT, qui a en charge l'aménagement de la ZAC des Boschoux, a transmis un document retraçant le bilan de l'opération pour l'année écoulée et les perspectives à venir : il s'agit du Compte-Rendu Annuel aux Collectivités Locales (CRACL) 2019. (Document en ligne sur le site internet).

Ce document reprend principalement :

- les missions du concessionnaire d'aménagement
- la situation financière de l'opération, arrêtée au 31 décembre 2019
- l'état d'avancement de l'opération à cette même date et les prévisions pour les exercices 2020 et suivants

Ce CRACL, qui a été transmis en amont aux membres du conseil municipal, a été présenté par Mme HANNEQUART et M. DUMONT, respectivement monteuse d'opérations et directeur de la société VIABILIS AMÉNAGEMENT, au travers d'une présentation projetée aux conseillers.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valide le CRACL relatif à la ZAC des Boschoux, réalisé par la société VIABILIS pour l'année 2019.

ZAC DES BOSCHAUX – APPROBATION DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA TRANCHE 2 DE LA PHASE 2 DE L'OPÉRATION – ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL ET DÉLÉGATION À LA MAIRE

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le Périmètre et le Programme des Équipements Publics de la tranche opérationnelle n°2 de la Phase 2 de la ZAC des Boschoux, tel qu'annexés à la présente délibération ; approuve l'intégration au domaine

communal des ouvrages ayant vocation à lui être rétrocédés ; dit que, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et que la mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

ÉTUDE GLOBALE ÉQUIPEMENTS – AVENANT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE EXPERTISE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre du Fonds de Solidarité Territoriale 2020, pour aider à la prise en charge de l'avenant proposé par le cabinet Prigent et associés.

RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES – ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte les montants proposés et donne son accord pour en demander le recouvrement aux communes concernées.

DÉTERMINATION DES TARIFS PUBLICS RELATIFS AUX SERVICES DE CANTINE, GARDERIE, ACCUEIL DE LOISIRS ET ANIMATION JEUNESSE APPLICABLES À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020 – APPROBATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs de la cantine, de la garderie, du centre de loisirs et de l'animation-jeunesse applicables à compter du 1er septembre 2020.

OUVERTURE DE CRÉDIT – RENOUVELLEMENT POUR UN AN

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord au renouvellement de l'ouverture de crédit au Crédit Agricole pour une durée de 1 an et un montant de 120 000,00 €.

DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES – DÉTERMINATION DU TAUX DE PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE

- Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L 2121-29

- Vu l'article L 411-8 du code de l'environnement

Aux termes de l'article L 411-8 du code de l'environnement, dès constat de la présence de frelons asiatiques, l'autorité administrative peut procéder ou faire procéder à la capture ou à la destruction de leur(s) nid(s). Cette destruction reste à la charge des particuliers et peut être, le cas échéant, prise en charge en tout ou partie par les communes.

Or, par la délibération n° 2020-026, en date du 25 juin 2020, le conseil municipal a accepté la conclusion d'une convention « multi-services » avec le FGDON 35 et cette adhésion permet, notamment, à la commune de bénéficier de tarifs préférentiels pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Lors de sa séance en date du 8 juillet 2020, la commission « Finances » a proposé que la commune prenne intégralement en charge les frais de destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide que la commune prendra en charge les frais de destruction des nids de frelons asiatiques sur l'ensemble du territoire communal.

Prochain conseil municipal

Jeudi 27 Août à 19h

L'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux est disponible en Mairie et sur le site de la Commune.



LA COMMUNICATION À SAINT-ARMEL, RETOUR SUR LE QUESTIONNAIRE

Vous avez été nombreux, plus de cent vingt personnes, à répondre au questionnaire sur les moyens de communication à Saint-Armel dont une nette majorité a répondu via le questionnaire en ligne ce qui a grandement facilité la saisie et l'analyse des réponses.

Certains ont souhaité s'investir en participant à un groupe de travail citoyen sur ce sujet.

En tout, neuf personnes se sont réunies les samedis 27 juin et 4 juillet derniers de 10h à 12h pour dessiner ensemble une nouvelle communication pour la commune.

Après l'analyse des réponses aux questionnaires, et des discussions approfondies, des propositions de nouveautés ou d'amélioration sur la communication communale ont été faites.

Deux propositions ont été particulièrement étudiées :

- une stratégie de réduction du tirage papier de l'Écho de Saint-Armel en proposant aux personnes désireuses de recevoir le bulletin municipal de coller une pastille sur leur boîte aux lettres.
- la mise en place de rencontres régulières entre les habitants et les élus qui débiteront à l'occasion du Forum des Associations du samedi 5 septembre prochain.

Les autres propositions du groupe de travail sont actuellement à l'étude : extension de l'affichage papier, travail sur l'ergonomie du site internet, question de l'adhésion à un réseau social, acquisition d'une application pour mobile et enfin création d'un mur d'expression sur la commune.

Le compte rendu détaillé du groupe de travail est en ligne sur le site internet de la commune : <http://www.saint-armel-35.fr/la-communication-a-saint-armel/>

Nouveaux horaires d'ouverture au public de la Mairie

À compter du 1^{er} septembre 2020, les horaires d'ouverture de la Mairie au public seront les suivants :

- Lundi de 8h30 à 12h
- Mardi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
- Mercredi de 8h30 à 12h
- Jeudi de 8h30 à 12h
- Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
- Samedi de 9h à 12h

Recensement citoyen



Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour la Journée Défense et Citoyenneté.

Cette journée permet de s'informer sur les responsabilités du citoyen et les enjeux de la défense ; mais aussi de prendre connaissance des multiples métiers et spécialités civiles et militaires de la défense.

Conciliateur de justice

Pour un règlement amiable des litiges



La conciliation de Justice est un mode de règlement amiable de certains litiges de la vie quotidienne en dehors de tout procès long et coûteux : troubles du voisinage ou de l'habitation, difficultés avec un professionnel, relation employeur-salarié, contentieux en matière commerciale ou encore droit de la consommation...

La procédure est simple, rapide et entièrement gratuite.

Nommé par le Président de la Cour d'Appel de Rennes, le conciliateur est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole. Il est saisi par le Tribunal Judiciaire ou directement à l'initiative de l'une des parties. Il est un interlocuteur impartial à la recherche d'un compromis.

Monsieur Jacques Vinçot, ancien Délégué du Procureur de la République de Rennes, est le conciliateur sur notre commune. Son intervention ne nécessite aucune formalité particulière si ce n'est un simple rendez-vous.

Il tient sa permanence le quatrième mardi de chaque mois à la mairie de Noyal-Châtillon sur Seiche, rendez-vous au 02 99 05 20 00.

Cartes d'identité et passeports

La Commune de Saint-Armel ne traite plus les demandes de cartes nationales d'identité et passeports.

La liste des communes équipées du dispositif de recueil des demandes de papiers d'identité, du département d'Ille-et-Vilaine est consultable à l'adresse suivante : <http://ille-et-vilaine.gouv.fr>



Un budget 2020 raisonnable et équilibré

Le budget doit obéir à la règle d'équilibre du budget, spécificité du secteur public local. Cet équilibre impose qu'il y ait une couverture complète des dépenses par les recettes. Le budget est voté pour une année civile et doit être exécuté dans le cadre de l'année à laquelle il s'applique : du 1er janvier au 31 décembre.

Les principales recettes d'une commune sont : les impôts locaux directs, les impôts locaux indirects, les dotations et subventions reçues de l'État, de la Région, du Département, de l'Europe, les droits d'entrée ou d'utilisation des services publics et enfin l'emprunt.

Dépenses de fonctionnement	Budget 2019	Comptes administratifs 2019	Budget 2020
Total dépenses de fonctionnement	1 832 916 €	1 480 534,60 €	1 777 166 €
Dont charges à caractère général	412 400 €	341 880 €	377 200 €
Dont charges de personnel	814 500 €	829 526,33 €	864 045 €
Dont autres charges de gestion courante	136 000 €	130 663,27 €	145 100 €
Dont charges financières	61 389 €	61 309,30 €	56 626,87 €

Recettes de fonctionnement	Budget 2019	Comptes administratifs 2019	Budget 2020
Total des recettes de fonctionnement	1 832 916 €	1 607 720,46 €	1 777 166 €
Dont produits des services	148 449 €	169 669,29 €	118 410,50 €
Dont impôts et taxes	982 235 €	1 002 724 €	1 005 220 €
Dont dotations et participations	272 865 €	270 861,81 €	270 000 €

Budget d'investissement principal : 694 522 €
 554 072 € nouveaux investissements
 140 450 € reste à réaliser 2019

À noter !

- Lors du conseil du 29 juillet dernier, le Compte-Rendu Annuel aux Collectivités Locales (CRACL) 2019 de la ZAC des Boschaux a été présenté et validé. Cet état est un compte rendu de gestion et bilan des opérations sur la ZAC. Il est en phase avec les projections établies. La participation financière de Viabilis sur cette ZAC pour la Commune est de 810 000 € : 410 000 € ont déjà été utilisés pour finaliser la fin des travaux de la phase 1 de la ZAC (tranche SADIV). **Il ne reste que 400 000 € pour les équipements communaux à date.**

- La nouvelle équipe est en cours de renégociation des emprunts bancaires. Nous venons de recevoir une proposition du Crédit Agricole faisant passer l'emprunt de 495 000 €, datant de 2013, du taux de 4,08 % à 1,76 %. Ce qui nous permet de réaliser, après frais de dossier, une économie d'intérêts de 50 668 € sur le capital restant dû de 355 233 €, **soit une économie mensuelle de 387 €.**

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

Détail des projets de la nouvelle équipe municipale

Groupe scolaire : 50 000 €

- Initialisation de la programmation : 20 000 €
- Destruction maison verte et travaux pour agrandir la cour : 20 000 €
- Avenant pour étude d'une création d'école sur l'espace de l'ancien local jeunes : 10 000 €

Etude équipements sportifs :	20 000 €
Alarmes divers bâtiments :	15 000 €
Étude performance énergétique :	10 000 €

Détail des projets de l'ancienne équipe conservés au budget

Remboursement emprunts (annuité) :	169 578 €
Remboursement portage 3 chemin de la gare : (obligation Rennes Métropole)	104 000 €
Remboursement Bocosave :	41 400 €
Opérations mutualisées, terrain de tennis :	20 000 €
Église, travaux mise en sécurité des cloches :	17 500 €

Auto-laveuse salle multiculturelle :	13 000 €
Divers matériel pour la cantine :	11 500 €
Menuiseries du Clos Muret :	11 000 €
Matériel pour l'école :	9 000 €
Travaux démolition 3 chemin de la gare :	7 000 €
Matériel pour le service technique :	5 000 €
Divers matériel animation jeunesse :	2 000 €
Licence logiciels Mairie :	4 800 €
Travaux enrobé classe mobile :	4 500 €
Mise en sécurité du parc informatique :	3 400 €
Extincteurs :	2 000 €
Achat d'ordinateurs :	2 000 €
Mobiliers divers :	1 000 €
Cimetière, complément sur le muret (base 11 500 €) :	1 400 €

Équilibrage budgétaire pour les dépenses imprévues : 28 994 €

Choix et ambition pour Saint-Armel : le vote du budget 2020

Nous avons voté les budgets lors du conseil municipal du 25 juin. Plusieurs lignes budgétaires ont été inscrites par la nouvelle municipalité pour travailler sur les projets d'études des équipements sportifs et communaux dont le projet école ainsi que sur la performance énergétique des bâtiments.

La commune a une capacité d'investissement extrêmement faible. Le nombre de projets que nous allons pouvoir mener étant par conséquent très limité, chaque projet doit être mûrement pesé, réfléchi, évalué en investissement et fonctionnement et doit recueillir l'assentiment de la population Armélienne.

C'est pourquoi sur l'aspect associatif et sportif, où les attentes sont très fortes et l'espace foncier très restreint, il n'est pas possible de saisir des opportunités avant d'avoir mené une réflexion pour se projeter ensemble sur les équipements nécessaires. Pour cela, une étude d'équipements sportifs va être lancée pour identifier les besoins, les priorités, et définir le meilleur usage possible du foncier.

Factuellement, le contrat de territoire 2017-2021 défini entre les communes du secteur sud-est (Nouvoitou, Vern sur Seiche, Saint-Armel, Corps-Nuds) prévoit pour Saint-Armel la construction d'un terrain de tennis régional. Adossé à ce projet, un nouveau terrain de tennis amateur était prévu par l'ancienne municipalité.

Le budget 2020 préparé par l'ancienne municipalité prévoyait un investissement de 230 000 € (dont 130 000 € pour les terrains de tennis avec 30 000 € de recette de contrat de territoire), 20 000 € pour déplacer le terrain de boules (pour laisser place aux terrains de tennis) et 80 000 € pour un nouveau stabilisé pour le foot. Suite à une rencontre avec Sport Initiative, cabinet ayant réalisé les esquisses des terrains de tennis pour Saint-Armel, les coûts d'investissement pour le tennis étaient sous évalués de 15 000 € et les coûts de fonctionnement récurrents à charge pour la commune pouvaient atteindre annuellement 3 000 €.

Notre équipe a fait le choix de mettre en attente ce projet.

Actions menées sur les postes de fonctionnement

La nouvelle équipe municipale soucieuse de la bonne gestion des finances publiques a entamé un travail de fond sur les contrats de prestation de la mairie. Un inventaire dans le domaine de l'activité téléphonique et informatique a permis d'optimiser leur nombre et leur

coût par la révision des contrats et des services rendus, permettant ainsi de réaliser des économies substantielles :

- La remise à niveau de la flotte de mobiles avec des forfaits plus adaptés aux besoins nous a fait gagner 20%, soit environ 43 € par mois.
- L'étude des lignes fixes et internet chez le même opérateur va permettre de réaliser une économie d'environ 1 000 € pour l'année (suppression de deux lignes analogiques inutilisées et transfert de l'alarme des ateliers municipaux vers une ligne internet).
- L'hébergement du site internet étant payé chez 2 prestataires différents depuis octobre 2019, nous avons résilié une des prestations, ainsi que 6 adresses mails inutilisées et facturées tous les mois, soit 67 € économisés par mois.
- Nous allons aussi travailler en local avec l'entreprise SOLORDI spécialiste en informatique qui va techniquement améliorer tout notre parc d'ordinateurs fixes et portables sans procéder systématiquement à son remplacement et redonner une espérance de vie de minimum 5 ans, nous permettant d'anticiper le renouvellement au cours de ce mandat. Quand on sait que le coût d'un PC portable ou fixe est de l'ordre de 600 € sur un parc de 25 PC, cette opération nous permet un gain de 10 000 € minimum pour l'ensemble et nous pourrions ainsi financer l'achat de trois tablettes et d'un vidéo projecteur pour l'école.
- Tous ces chantiers sont pilotés par Jacky Chauvière.

L'étude complémentaire avec le cabinet Prigent, prévue au budget pour 10 000 €, reviendra à Saint-Armel à 3 000 € au final, suite à la négociation de Gilles Simon et de Nicolas Folempin et l'octroi d'une subvention du Conseil Départemental. Une première réunion de travail s'est tenue le 20 juillet dernier.

Agenda de la commission Finances

- Août : Travaux avec la trésorerie de Châteaugiron pour effectuer une prospective de recettes pour faire face aux investissements qui seront à lancer sur les équipements, avancement sur la renégociation des taux d'intérêts des emprunts en cours, lancement du recrutement pour le remplacement d'Edith Saulnier à la comptabilité.
- Septembre : Rencontres avec Rennes Métropole et des partenaires financiers pour initialiser la réflexion sur le financement des équipements.

PÉRISCOLAIRE

MISE EN PLACE D'UN PORTAIL FAMILLE



Un visuel du portail famille auquel les parents sont invités à se connecter

La Commune s'est dotée d'un Portail Parents qui permettra aux familles d'administrer au quotidien les présences de vos enfants à l'ensemble des activités gérées par la collectivité en direction des enfants et des jeunes. Il présente de nombreux avantages.

Pour les familles :

- Guichet internet personnalisé et accessible 24h/24 et 7j/7 ;
- Saisie et modification des informations de la famille et de l'enfant ;
- Réservation des prestations souhaitées ;
- Règlement sécurisé des factures en ligne ;
- Consultation de documents divers concernant l'enfant et la collectivité ;
- Simplification des démarches administratives.

Pour la Commune :

- Connaissance plus affinée des effectifs et donc meilleure gestion des services ;
- Enjeu de modernisation et ouverture vers la dématérialisation
- Amélioration de la communication avec les familles ;
- Liaison dynamique des données du portail parents vers le logiciel de pointage des présences ;

En effet, l'inscription des enfants à la cantine, à l'Accueil Périscolaire (garderie du matin et du soir), à l'Accueil de Loisirs Enfance (à terme)

ainsi qu'à l'Espace Jeunes et au Rendez-vous des Petits Préados pourra se faire de l'ordinateur ou du smartphone des parents. Il sera également possible de payer les factures en ligne et de communiquer avec les responsables des structures.

Les règles concernant les délais d'inscription et d'annulation vous seront communiquées afin de permettre aux services concernés de gérer leur activité au mieux, en fonction des réservations.

Lors de la première connexion, et dans tous les cas, avant la rentrée, fixée au 1er septembre, il sera nécessaire de compléter ou de modifier les informations nécessaires à la gestion des services, en particulier les renseignements médicaux et les personnes autorisées à prendre en charge les enfants à la sortie des structures.

Nous demandons aux familles de nous faire des retours sur leur utilisation de ce nouvel outil. Cela nous permettra de nous adapter et d'en améliorer le fonctionnement de manière à être totalement opérationnels à la rentrée scolaire.

Stéphane Masson est le référent pour l'utilisation de cet outil. Il est à votre disposition pour vous accompagner au quotidien.

Si des familles n'avaient pas encore reçu le courriel transmettant l'identifiant de connexion, elles sont invitées à le contacter par mail à : perisco-culture@saint-armel-35.fr ou par téléphone au 06 82 72 21 37.

GROUPE SCOLAIRE LES BOSCHAUX

Départs de Carole Ensarguet et de Michaël Patouillard



Ce vendredi 3 juillet dernier, a non seulement sonné la fin de l'année scolaire pour les élèves, mais aussi les départs du directeur de l'école élémentaire, M. Michaël Patouillard et de Carole Ensarguet, institutrice en petite section.

Après 17 années de bons et loyaux services au sein de l'école élémentaire, Carole va poursuivre sa carrière dans une école à Rennes.

Quant à M. Patouillard, directeur du groupe scolaire depuis 7 ans, il vient d'obtenir un poste de direction dans une autre école du département.

Lors du pot de départ, la Municipalité, leurs collègues enseignants, les agents communaux et les parents d'élèves ont pu leur rendre hommage. Bonne continuation à eux et un grand merci pour les services rendus.

A la rentrée prochaine, Mme Laure Brou, institutrice en classe de CP-CE1 sera la nouvelle directrice du groupe scolaire.

Préparation de la rentrée scolaire

Places limitées à l'Accueil de Loisirs

À la rentrée, l'Accueil de Loisirs sera à nouveau ouvert le mercredi pour accueillir les enfants. Cependant, en l'état actuel du protocole sanitaire, la configuration du Clos-Muret ne nous permettra pas d'accueillir plus de deux groupes, un groupe de 10 (- de 6 ans) et un groupe de 12 enfants (+ de 6 ans). Soit 22 élèves, là où nous en accueillions près de 58 avant le protocole.

Une réflexion est en cours avec les représentants des parents d'élèves pour définir comment constituer les groupes. Nous demandons d'ores et déjà aux parents de réfléchir à une alternative, leurs enfants ne pourront pas être accueillis tous les mercredis.

Nous espérons néanmoins un assouplissement du protocole qui permettrait un retour à un accueil plus large.

Nouveau protocole dans le cadre scolaire

Le protocole qui s'appliquera à la rentrée a été allégé. Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, cantines),

la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire. Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents.

Garderie

La garderie retrouvera ses horaires habituels : de 7h30 à 19h.

Un forfait retard de 10 € est mis en place pour chaque dépassement de l'heure de fermeture de la garderie ou de l'ALSH. Ce forfait n'a pas pour objectif de fournir de nouvelles recettes à la commune, mais bien d'inciter à respecter l'heure de fin de garderie et d'ALSH, et ainsi à respecter les agents. **C'est également l'occasion pour les parents de créer plus de liens sur la commune pour s'entraider en diverses occasions.**

Cantine et garderie : fin de la dégressivité

Chaque année les tarifs des services cantine, garderie, accueil de loisirs et jeunesse sont réévalués.

Depuis quelques années, les tarifs prenaient en compte une dégressivité des tranches à partir du 2^{ème} enfant.

Exemple: pour une famille tranche 5, le 1^{er} enfant se voyait appliquer le tarif tranche 5, le 2^{ème} le tarif tranche 4, le 3^{ème} le tarif tranche 3.

Pour l'année 2020/2021, les commissions finances et affaires scolaires, enfance-jeunesse ont fait le choix d'abandonner cette

dégressivité pour plusieurs raisons :

- Les tranches tiennent déjà compte de la structure familiale
- Les familles avec la tranche la plus faible ne bénéficient pas de cette dégressivité par enfant
- Les familles avec un seul enfant ne bénéficient pas de cette dégressivité

La suppression de ce dispositif entraînant une hausse du coût moyen des repas par famille, une réduction des tarifs pour les tranches 1 à 3 a été décidée sur la cantine et l'ALSH.

ACCUEIL DE LOISIRS

L'amusement tout en respectant les gestes barrières

Le centre de loisirs a ouvert ses portes aux enfants le 6 juillet dernier, pour les vacances d'été au sein de l'école.

En effet, le Clos Muret ne permettait d'accueillir suffisamment d'enfants en respectant le protocole sanitaire.

Les mini-camps qui devaient se tenir à Merdrignac (22) ont été annulés. Nous avons trop de questions en suspens et pas assez de temps pour réagir aux nouvelles règles évoluant parfois rapidement.

Nous travaillons en parallèle à une ouverture des mercredis pour la rentrée.

Un protocole sanitaire suivi

La directrice intérimaire du centre, Annabelle :

« J'ai très vite envisagé une ouverture pour l'été dans les locaux de l'école, une fois ces derniers libérés du matériel et des divers impératifs scolaires.

Il a fallu être réactifs car les protocoles ont évolué, sont arrivés tardivement et n'ont pas tendu vers un allègement significatif.

Un sondage avait été transmis aux familles afin de connaître leurs besoins et impératifs.

Cela m'a permis de mettre en place une équipe d'encadrement répondant aux taux fixés par Jeunesse et Sports (1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans).

Il a fallu penser à limiter le nombre d'enfants accueillis et à fixer de nouveaux horaires tout en répondant au plus juste aux besoins. En plus des taux d'encadrements, il faut ajouter l'entretien poussé des locaux et la désinfection.

L'encadrant avec un groupe de 8 enfants, c'est une salle occupée, un sanitaire ne pouvant être utilisé par un autre groupe, 2 agents d'entretien et toute l'organisation et les coûts inhabituels que cela implique.

La question de la restauration s'est vite posée. Le personnel en congé, l'utilisation d'une salle de plus, le fonctionnement de la cuisine, son entretien, les désinfections, espacer les enfants d'un mètre, ne pas les mélanger, la pause déjeuner des animateurs qui, masque oblige, ne peuvent plus partager le repas avec les enfants : autant de facteurs qui ont été en faveur de repas froids fournis par les familles. L'été est propice à la consommation de crudités, de salades composées, de fruits...

Avec l'équipe, nous avons réussi à mettre en place un programme d'ac-

tivités malgré notre mobilisation importante sur les temps scolaires. Au programme, l'expression des talents de chacun avec du théâtre, du dessin, du chant, de la danse, de la magie, du cirque et divers expressions artistiques» .

Ce qu'ils en pensent

Les enfants, vous préférez être au centre de loisirs à l'école ou au Clos Muret ?

Juliette, Daphné et Jade

Il y a plus de place pour jouer et se cacher.

C'est bien l'école, elle me manquerait si je n'y allais pas.

C'est mieux de ne pas marcher du centre de loisirs à la cantine, ça épuise les jambes.

Que pensez-vous d'apporter votre pique-nique ?

Paolina et Alexis

Le pique-nique au moins je suis sûre que je vais tout manger.

Je préfère ramener mon repas et ce que j'ai choisi.

Vous n'êtes plus avec le groupe des plus petits ?

Ewen, Timothée et Daphné

Je suis plus tranquille.

J'aime bien les deux pour voir mon frère ou n'être qu'avec des grands.

J'aime bien pouvoir jouer avec les petits des fois.

Que pensez-vous des gestes barrières et du lavage fréquent des mains ?

Juliette, Daphné et Ewen

On perd un peu du temps, et c'est énervant de faire tout le temps la même chose.

Je préférerais la vie d'avant quand je ne devais pas réfléchir à me laver les mains quand je touche quelque chose.

Ça ne me dérange pas mais j'oublie parfois.



CLUB DES JEUNES

RETOUR SUR UN ÉTÉ BOULEVERSÉ

L'accueil jeunes s'est tenu pendant tout le mois de juillet au Clos Muret.

En effet, compte tenu des mesures sanitaires imposées par l'État, il apparaissait impossible de maintenir le local jeunes dans un lieu aussi exigu.

Malgré un planning d'activités fourni et propice à l'épanouissement de nos jeunes Armétiens, la structure jeunesse n'a pas rencontré son public. De fait, de nombreuses activités ont dû être annulées faute d'inscrits.

Ainsi, la Municipalité s'interroge quant au maintien du fonctionnement habituel de la structure jeunesse pour la rentrée de Septembre : horaires d'ouvertures, maintien d'un accueil informel, mise en place d'une programmation d'activités et de sorties lors des vacances scolaires...

Que vous soyez parents, jeunes ou tout simplement intéressés à l'idée de faire part de vos envies quant à une amélioration du service jeunesse, n'hésitez pas à en faire part à l'adresse suivante: jeunesse@saint-armel-35.fr



Des projets pour la rentrée

Un Conseil Municipal des Jeunes

Parce que toutes les voix comptent et que nos jeunes sont des citoyens comme les autres, le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) sera mis en place d'ici Noël.

Lieu d'expressions, de réflexions, de propositions et d'actions, le CMJ sera, sans nul doute, le point de rencontre d'une jeunesse armétienne déterminée à faire évoluer le quotidien de tous.

Dispositif Argent de poche

Tu es âgé de 14 à 17 ans, volontaire pour participer à de courtes missions rémunérées qui te feront participer à la vie locale : le dispositif «Argent de poche» est fait pour toi. Les premières missions auront lieu lors des vacances de la Toussaint.

Un coup de pouce !

Besoin d'aide pour la mise en page de ton CV ou de ta lettre de motivation? Un nouveau lieu ressources va bientôt être mise en place. Les horaires d'accueil seront communiqués très prochainement.

FRELONS ASIATIQUES

UNE PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE

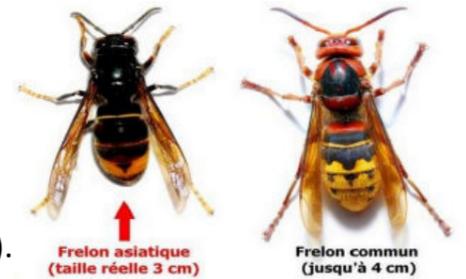
Un partenariat a été validé en conseil municipal avec la FGDON 35 (Fédération des groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille et Vilaine). Il permet de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'enlèvement de nids de frelons asiatiques.

De plus, il a été voté en conseil municipal du 29 juillet que l'enlèvement des nids de frelons asiatiques sera pris à charge à 100 % par la commune. En échange de ce service gratuit, nous comptons sur la participation des bénéficiaires aux activités de la commune (bénévolat pour les événements associatifs, participation aux groupes de travail

citoyen ou journée citoyenne, autre).

La procédure est la suivante : si un habitant de Saint-Armel détecte un nid de frelons asiatiques chez lui, il appelle la mairie.

La Mairie contacte un prestataire partenaire pour lui indiquer les coordonnées de l'habitant concerné et la localisation du nid. Le prestataire partenaire prend contact avec l'habitant pour s'assurer que l'insecte est bien un frelon asiatique, il intervient et facture directement la Mairie.



>>> LES ACTUALITÉS

Agenda de la Commission Espaces verts et biodiversité

Août

- Travaux sur le projet d'aménagement de la coulée verte de la ZAC,
- Rencontre avec Sitadin (Paysagiste de la ZAC des Boschoux) et le service technique sur l'aménagement de la coulée verte de la ZAC
- Travail avec un groupe d'habitants sur le jardin partagé en centre bourg

Samedi 29 août de 10h30 à 12h à la bibliothèque : 2^{ème} atelier Anti-Gaspi

Produire des graines, animation faite par l'association "Des petits pas pour l'Homme". Réflexion sur l'ouverture d'une grainothèque à la bibliothèque de Saint-Armel.

Septembre

Mercredi 9 septembre, 1^{er} atelier Citoyens espaces verts et biodiversité : projet coulée verte ZAC des Boschoux, à partir de 19h30, salle de conseil (à côté du coiffeur).

Depuis juin, nous étudions ce projet en commission et nous souhaiterions construire ensemble, avec les citoyens, cet espace de vie en tenant compte des faisabilités techniques et financières. Cet atelier aura pour but d'échanger avec les citoyens sur l'aménagement de la coulée verte à la fois en termes d'espaces verts et d'équipements (exemple : parcours sportifs,...). Inscription en Mairie ou par email à accueil.mairie@saint-armel-35.fr

Octobre

Intervention de la FGDON 35 sur le cycle de vie des frelons asiatiques et sur le travail effectué par la FGDON en Ille-et-Vilaine sur les nuisibles.

2^{ème} atelier Citoyens espaces verts et biodiversité : Projet Coulée verte ZAC des Boschoux

3^{ème} atelier Anti-Gaspi : Le bouturage des plantes

JARDINS PARTAGÉS

LANCEMENT DES INSCRIPTIONS



A l'initiative d'un groupe d'habitants, une réflexion a commencé sur la mise en place d'un jardin partagé sur un emplacement enherbé jusqu'à présent au cœur de Saint-Armel. Si ce type de projet vous intéresse, vous êtes invités à contacter les membres de la commission Biodiversité en s'adressant directement en mairie ou via email : accueil.mairie@saint-armel-35.fr

Printemps de la bio

Dimanche 11 octobre de 9h à 13h

Le printemps de la bio est un événement national qui existe depuis une vingtaine d'années. Au vu des conditions sanitaires, la manifestation a été reportée cette année à l'automne. Nous vous proposons un marché, de producteurs locaux, issu de l'agriculture biologique ainsi que des temps d'échanges dans la bonne humeur et la convivialité. Des tables seront à votre disposition pour un éventuel déjeuner sur place.

LOTISSEMENT DE LA MINOTERIE DÉMARRAGE DES TRAVAUX



Les travaux du lotissement de La Minoterie ont débuté le 15 juillet dernier.

Ces travaux se feront par étapes, sauf aléas techniques ou climatiques.

- 1/ Désamiantage des bâtiments
- 2/ Nettoyage du site
- 3/ Déconstruction des bâtis concernés et concassage sur place des bétons (septembre/octobre 2020)
- 4/ Travaux de viabilisation du lotissement (octobre 2020 à mars 2021).

Les travaux de phase provisoire seront donc logiquement terminés

pour fin mars 2021.

Toutes les mesures de sécurité pour l'ensemble des usagers de la voie publique et du chantier sont mises en place.

Dans le cadre d'une démarche qualité, le Groupe Giboire a mis à votre disposition une boîte aux lettres "chantier" située à proximité de la Fontaine de la Dévotion, afin de recueillir toutes les remarques ou suggestions liées au chantier et/ou à son environnement.

Le groupe Giboire va réaliser pendant 2 ans des vidéos sur le chantier de la minoterie : destruction puis élévation du nouveau bâtiment et installation de l'abri à chauve-souris. La captations s'effectueront notamment par drone.

>>> LES ACTUALITÉS

Des travaux se sont achevés en juin :

- La réfection du réseau d'eau potable rue du Verger et rue d'Armorique, le revêtement de la rue des Bruyères, du square des Tilleuls et de l'allée des Cerisiers.
- Les travaux de terrassement préalables à la viabilisation de la phase 2 de la ZAC des Boschoux (route de Châteaugiron sur la droite en quittant le bourg) ont démarré après ceux de déboisement et de démolition.
- Suite aux intempéries de juin, des visites terrain ont eu lieu au niveau des Apprix et du Chalonge.
- L'étude globale d'équipements est complétée par l'étude d'un 4^{ème} scénario portant sur la construction d'un nouveau groupe scolaire.

Agenda de la commission

À la rentrée :

- Conclure sur les scénarii de l'étude d'équipements pour ensuite valider le scénario préférentiel et pouvoir engager les études plus détaillées.
- Poursuivre les réflexions thématiques (aménagement, équipements, assainissement, mobilité)
- Préparer le cahier des charges pour une étude globale sur le complexe de l'Arzhel.

Les élus référents sont à votre écoute pour tout échange relatif aux sujets traités par cette commission.



LE GRAND DÉFI ÉNERGIE ET EAU : SAINT-ARMEL RELÈVE LE CHALLENGE !

Vos élus ont inscrit la commune au grand défi lancé par l'ALEC (et autres partenaires).

Vous souhaitez participer collectivement à la transition énergétique à l'échelle de Saint-Armel ? Vous souhaitez réduire vos factures d'énergie et d'eau ? Participez en équipe au Grand Défi Energie et Eau 2020 !

Faites partie de l'équipe

Quelles que soient vos motivations, nous vous proposons de rejoindre l'équipe de Saint-Armel afin de réaliser un maximum d'économies d'énergies et d'eau, collectivement. Pour participer à ce Grand Défi Energie et Eau, nous devons mettre sur pied **une équipe qui comprendra au minimum : 10 foyers équipés en compteur Linky, 2 bâtiments communaux et 1 commerce de la commune.**

100 % gagnants : Que peut-on gagner ? Des kWh économisés, des litres d'eau par dizaines, par centaines, par milliers ! Et **donc des euros en moins sur les factures !** Mais aussi de nombreux conseils à découvrir lors des rencontres enrichissantes organisées dans votre commune ou dans les communes voisines. En résumé, plein de bonnes idées à partager autour de vous pour contribuer à préserver la planète.

Un temps convivial : Pour vous aider à connaître et mettre en place les bons gestes, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes proposera des animations ludiques et conviviales, auxquelles

pourront aussi participer les enfants. Rendez-vous le week-end du 20-22 novembre 2020*.

Prêt(e) à relever le défi avec Saint-Armel ?

Pour participer, c'est simple : à **partir de septembre**, il suffira de remplir le questionnaire que vous trouverez sur www.alec-rennes.org. **Date limite pour les inscriptions : 18 octobre 2020.**

N'hésitez pas à mobiliser vos amis, vos collègues, vos connaissances sur la commune. Plus nous serons nombreux, plus les économies seront importantes.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Mairie de Saint-Armel ou vous rendre sur : www.alec-rennes.org

*les jours, horaires et programmes seront confirmés ultérieurement.

EN SAVOIR +

Le Grand Défi Energie et Eau est organisé par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes. Le financement de ce programme est assuré en grande partie par nos partenaires fortement engagés dans la transition énergétique du territoire : Enedis, GRDF, le SDE35, la Collectivité Eau du Bassin Rennais, Rennes Métropole, la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné, Liffré-Cormier Communauté et la ville de Rennes.

LE COUP DE POUCE VÉLO

Jusqu'à 50 euros pour faire réparer votre vélo

Vous aimeriez réutiliser votre vélo pour vous déplacer et respecter les mesures de distanciation liées à la crise sanitaire mais votre vélo est en mauvais état.

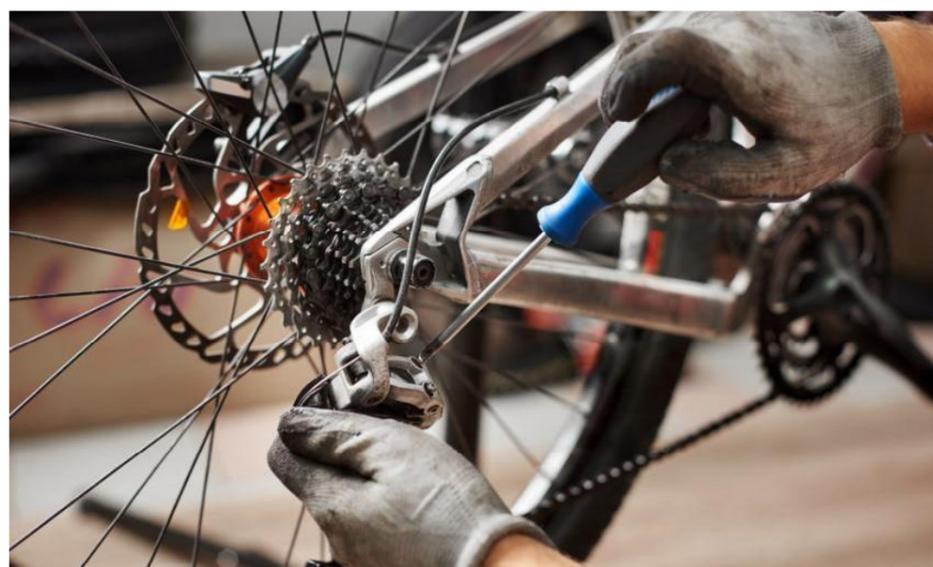
L'État a mis en place un dispositif « coup de pouce » pour tous les propriétaires de vélo.

Pour en bénéficier, c'est très simple, il suffit de vous rendre chez un des réparateurs ou ateliers d'auto-réparation référencés, faire réparer ou réparer vous-même votre vélo (dans le cadre d'un atelier d'auto-réparation), et une prime pouvant aller jusqu'à 50 €, par vélo, sera directement appliquée sur votre facture pour toutes les prestations qui concernent la réparation de votre vélo (pièces et main d'œuvre).

Une séance de remise à niveau avec un moniteur d'une vélo-école

Si vous avez besoin de quelques conseils pour vous remettre au vélo, vous pouvez bénéficier gratuitement d'une séance de « remise en selle » dispensée par une monitrice ou un moniteur référencé(e). La séance peut être effectuée individuellement ou en groupe de 2 à 3 personnes.

Rendez-vous sur : <https://particuliers.ademe.fr/au-bureau/deplacements/le-coup-de-pouce-velo>



PORTRAIT D'UN ARMÉLIEN

LOUIS BOUILLET, DOYEN DE NOTRE COMMUNE

Né en août 1923, Louis Bouillet fêtera bientôt ses 97 ans.

Originaire du département voisin de la Mayenne, cet ancien électricien industriel a travaillé une vingtaine d'années en région parisienne, avant de venir s'installer avec sa famille à Saint-Armel en 1966.

Très vite, il s'attache à ce petit village (Saint-Armel ne compte alors que 800 habitants) et s'investit dans la vie de la commune notamment en tant que conseiller municipal de 1971 à 1983.

Passionné de sports, il participe en 1966 à la création de la première équipe de football de Saint-Armel. Il pratique assidûment le vélo et parcourt plusieurs centaines de kilomètres par semaine avec ses amis cyclistes de la commune. Il pratique également la randonnée pédestre sur les nombreux chemins des environs depuis qu'il a pris sa retraite en 1983.

C'est certainement grâce au sport et sa bonne humeur que Louis Bouillet est toujours aussi vaillant aujourd'hui !

JOYEUX ANNIVERSAIRE MONSIEUR BOUILLET !



INSOLITE

UN MORCEAU DE CIEL ME TOMBE SUR LA TÊTE !

Jeudi 18 juin, avant 18h, petit footing. Au niveau du lieu-dit Les Fourches, dans la courbe avant le Bois Ricoul, au départ du chemin de randonnée, je prends soudain un coup sur la tête.

C'est quoi ? Une branche d'arbre, le ciel d'Abraracourcix qui me tombe sur la tête ? L'oiseau me dépasse, vire sur la droite et part se percher sur une branche. J'aperçois son nid au sommet d'un peuplier qui longe la voie ferrée. Je continue, tourne la tête, la buse revient, j'agite les bras et feule comme un chat en colère, elle se cabre et fait demi-tour vers son perchoir. Elle essaiera une troisième fois avant d'abandonner. Une semaine avant, elle m'avait seulement survolé. J'ai une griffure au cuir chevelu, rien de bien grave.

Je contacte la Ligue de Protection des Oiseaux 35 (LPO 35). François Thoumy me répond ceci : "La meilleure chose à faire est d'éviter de courir dans cette zone afin de ne pas effrayer cette buse et surtout qu'elle ne pense pas que sa nichée est en danger". Il ne faut pas oublier que "ce n'est pas la buse qui s'introduit dans l'espace du joggeur mais l'inverse." Il ajoute que "la pose d'un panneau aux alentours de cette zone est une bonne idée pour éviter ce désagrément à d'autres personnes... Je rappelle que cette "gêne" n'est que très provisoire, le temps que la nichée de petites buses s'émancipe", ce qui dure d'avril à juillet. Il m'envoie un texte à afficher.

Rappelons que, comme l'indique la LPO, "il ne s'agit pourtant en soi pas d'attaques, mais d'une réaction de défense que les buses, comme d'autres espèces d'oiseaux, déploient lorsqu'elles sentent un danger approcher. Chez les rapaces mais aussi chez les sternes, la défense du nid contre les prédateurs représente en effet une stratégie comportementale particulièrement développée, qui fait partie du soin à la nichée. Le phénomène, dirigé essentiellement contre les prédateurs naturels aériens (oiseaux) ou terrestres (mammifères) peut également, concerner les êtres humains, lorsque ceux-ci sont assimilés à un prédateur potentiel. La plupart du temps, les buses se contentent d'attaques simulées ; les contacts physiques sont mentionnés dans moins de 1% des comportements de défense du nid. Depuis les années 90, la

randonnée, la course à pied et le cyclisme ont connu un essor considérable : la mise en place de circuits créant une plus grande proximité entre la faune sauvage et les promeneurs a augmenté la probabilité de passer à côté d'un nid et, par voie de conséquence, de provoquer une réponse agressive. Même si la grande majorité des buses se « contente » d'alarmer, il ne faut pas mésestimer les différences individuelles, qui existent dans toutes espèces vivantes. On ne note toutefois aucun cas d'attaque dans les zones urbanisées, ce qui tend à souligner les qualités cognitives des oiseaux et leurs capacités de s'habituer à la présence des hommes. » Enfin, « à l'heure où la technologie permet une diffusion rapide et démultipliée de l'information, pouvant mener à un sentiment de récurrence, il est important de rester objectif, et de ne pas exagérer le nombre et la portée des cas d'attaques. Les citadins, pénétrant un milieu naturel qui n'est qu'un terrain de jeu pour eux et qu'ils ne connaissent pas, en ont facilement peur. Au final, ces cas d'attaques représentent à l'échelle nationale une quantité négligeable par rapport à bien d'autres dangers de la vie quotidienne (piqûres d'insectes graves : 2000 cas/an ; maladie de Lyme : 15000 cas/an ; morsures de chiens graves : 60000 cas/an). »

Le lendemain, en accord avec la mairie de Saint-Armel, nous plaçons trois panneaux informatifs sur la zone.

Donc : acceptons de partager un peu d'espace avec les autres êtres vivants.

Pour plus d'informations : LPO : www.lpo.fr Oiseau magazine: revue naturaliste grand public de la LPO ou La hulotte : <http://www.lahulotte.fr/>



Gilles Brasset, habitant de Saint-Armel

Armelique
Coiffure

Saint-Armel 02 99 62 15 51

DELAIRE
FERS ET MÉTAUX

www.delaire-recuperation.com

Cesson-Sévigné 02.99.26.16.61 Saint-Armel 02.99.62.78.20

PAYSAGISTE
PESTEL
Paysage Services

Entretien - Taille - Tonte

SI SERVICES à la personne

02 99 00 45 39 - 35230 ST-ARMEL

FRANCK NIVOLLE
PLOMBIER CHAUFFAGISTE

DÉPANNAGE INSTALLATION RÉNOVATION

contact@franck-nivolle.com 02 99 04 18 88

35230 SAINT-ARMEL www.franck-nivolle.com

terracity.fr

Entreprise de paysage à Saint-Armel
Jardins - Terrasses - Clôtures - Piscines - Spa - Dessins - Plans 3D

contact@terracity.fr 02 99 22 24 14

www.terracity.fr

SOLARENN
Maraîchers depuis 1948

PAYSAGISTE
EURL **PESTEL**
David

Tous Aménagements Extérieurs

ST-ARMEL ☎ 02 99 00 45 39

www.pestel-paysagiste.fr • pestelpaysage@gmail.com

Créer et Embellir votre Jardin...

LANOË

TRANSPORTS // STOCKAGE

15 rue Bernard Palissy 35230 SAINT-ARMEL
TEL 02.23.30.00.30 MAIL transportslanoe@gmail.com

Les professionnels qui souhaitent insérer un encart publicitaire doivent prendre contact auprès de la Mairie au 02 99 62 93 83.

Mickaël Briand

DÉCORATION D'INTÉRIEUR

☎ 06 18 91 74 90

VERN-SUR-SEICHE
Place de la Mairie - Centre commercial
Tél. 02 99 55 76 59

La Lavandière
DES LICES

PRESSING
BLANCHISSERIE
AMEUBLEMENT

Travail soigné

NOUS SOMMES, Aussi à : JANZÉ et à RENNES - Blanchisserie à ST-ARMEL

LORHO-MAT

MATÉRIELS BATIMENTS T.P.
VÉHICULES UTILITAIRES P.L.
NEUFS & OCCASIONS
LOCATIONS

PORT. 06 11 11 37 53
Tél. : 02 99 00 42 78
Fax : 02 99 62 17 50

SAINT-ARMEL Mail : lorho-mat@wanadoo.fr
Site : www.lorho-mat.com

ALLO COVID

Vous avez des symptômes (toux, fièvre) qui vous font penser au COVID-19 ?

Restez à domicile, évitez les contacts, appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet ou appelez le numéro de permanence de soins.

Vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'essoufflement, appelez le SAMU (15) ou envoyez un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114).

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

Lavez-vous très régulièrement les mains

Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir

Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

Par la projection de gouttelettes

Face à face pendant au moins 15 minutes

- 1m

QUELS SONT LES SIGNES ?

Fièvre

Fatigue

Toux et maux de gorge

Gêne respiratoire

Maux de tête

Courbatures

L'agenda des événements

— Août 2020

27 août, 19h
Conseil Municipal

29 août, 10h30 à 12h
Atelier anti-gaspi - Produire des graines
Bibliothèque municipale

— Septembre 2020

5 septembre, 9h à 13h
Forum des Associations et des Initiatives
Espace Arzhel

9 septembre, 19h30 salle du Conseil
1^{er} atelier citoyen Espaces verts et biodiversité : coulée verte ZAC des Boschoux

— Octobre 2020

- 2^{ème} atelier citoyen Espaces verts et biodiversité : coulée verte ZAC des Boschoux
- Atelier anti-gaspi : le bouturage de plantes

11 octobre, 9h à 13h
Printemps de la bio

Rando VTT et cyclo
de la Vallée de l'Yaigne
pour tous niveaux
VTT : 20-30-35-45-55-65 km - Route : 50-80 km
NOUVOITOU
SAMEDI 5 SEPT. DIMANCHE 6 SEPT.
Caution gobelet 1€
Tarifs : 5€ / -18 ans 3€ / -12 ans gratuit
Autorisation parentale pour mineur non accompagné
<http://cyclovtt-nouvoitou.fr/>
HYPER Châteaugiron DRIVE FF vélo

SAINT-ARMEL - LA MINOTERIE

Un emplacement privilégié pour le futur quartier de la Minoterie.

26 terrains à bâtir dont :

- 15 terrains libres de constructeurs
- 3 maisons passives
- 8 maisons + jardins

GROUPE GIBOIRE

02 23 42 43 40 ■ giboire.com
contact.aménagement@giboire.com

PERMANENCES DES ÉLU(E)S

Maire et Adjoint(e)s

Morgane Madiot, Maire
Du lundi au samedi sur rendez-vous

Adjoint(e)s : sur rendez-vous.
Contactez l'accueil de la Mairie ou le 02 99 62 71 58

Jacky Chauvière : Vie Associative, Animations, Culture et Vivre ensemble
Elisabeth Maigret : Finances durables et Biodiversité, Espaces verts, Cadre de vie
Simon Mc Donnell : Vie démocratique, Information/Communication, Citoyenneté
Karine Châtel : Mobilité, Energie et Recyclage
Gilles Simon : Urbanisme, Travaux et Patrimoine
Mélanie Reucheron : Vivre ensemble (Vie scolaire, Enfance/Jeunesse, Intergénérationnel)
Yves Joannes : Economie locale, Emploi, Social

...INFO DERNIERE MINUTE...

ENQUÊTE PUBLIQUE

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET)
Exprimez-vous du 18 août au 18 septembre 2020

Renseignements : bretagne.bzh/enquetepublique-sraddet
Mail : enquetepublique.sraddet@bretagne.bzh
Réunion d'information et d'échanges en ligne le 10 septembre de 18h30 à 20h30.